

envoyer à mes Filles à Plérin <sup>(1)</sup> et je ne l'ai point accepté, parce que je vous voyais occupé de la bâtisse de votre cathédrale ; j'en ai toute la même obligation à Votre Grandeur. Pour terminer tout compte et toute affaire, je ne vous demande, Monseigneur, qu'une quittance du temps que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de me souffrir à sa table et dans son palais, et la permission de faire apporter chez les RR. PP. Jésuites mon linge et mes hardes et tels des meubles de la chambre que j'occupais qu'il vous plaira de m'accorder ; le peu que j'ai payé de mes messes n'est pas plus à moi que le reste, car je n'en ai jamais prétendu que l'usage ; ainsi vous êtes le maître de tout. Je ne m'attendais pas, il est vrai, à être traité de cette façon, je fonds en larmes en y pensant, pour bien d'autres raisons que celles qui me regardent ; mais c'est mon Dieu qui me l'a fait, qu'il soit béni ; je suis prêt de souffrir tout ce qu'il lui plaira pour expier mes péchés qui méritent bien d'autres châtiments. Dieu n'usait à mon égard que de sa grande miséricorde. Je prie aussi Votre Grandeur de me donner quittance des quatre cents livres que j'ai touchées, l'an passé, du Sieur Moreau, marguillier en charge, pendant votre absence, et que j'employai en planches pour l'église, suivant vos ordres, et dont je vous ai rendu compte comme de tout l'argent que vous m'avez confié depuis que je suis chez vous.

“ Au sujet de la signature que Votre Grandeur me demanda hier par rapport à l'affaire du Chapitre pour

---

vacances...Le théologal n'aura aucun droit de prêcher pendant l'avent, le carême et l'octave du St-Sacrement... Tandis que les offices de la cathédrale et de la paroisse ne seront point séparés, le théologal...ne sera obligé et n'aura le droit de prêcher que les jours suivants : l'Epiphanie, la Fête du St-Nom de Jésus, la Purification, l'Ascension, la Pentecôte, la St-Jean, la St-Pierre, la Dédicace, l'Assomption, la St-Louis, les Reliques, la Toussaint, la Conception.”

(1) Communauté des Filles du St-Esprit fondée par lui à Plérin.